



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Taxe d'Apprentissage, un levier efficace pour soutenir la formation et l'inclusion professionnelle des jeunes et adultes en situation de handicap

Le 9 mai 2023 – Au-delà de leurs obligations légales, **les entreprises sont de plus en plus nombreuses à déployer une politique en faveur du handicap.**

Leurs objectifs et ambitions : favoriser l'emploi et le maintien en emploi des travailleurs en situation de handicap et ainsi affirmer leur engagement sociétal.

Pour cela, plusieurs leviers peuvent être activés dont celui de la **Taxe d'Apprentissage**. En effet, les entreprises peuvent choisir de **verser le Solde de leur Taxe d'Apprentissage aux ESAT et IME** afin de leur **donner les moyens de développer leur mission de formation auprès des jeunes et adultes en situation de handicap**. En 2023, les modalités d'attribution évoluent permettant aux entreprises de transformer une démarche administrative en un acte de soutien engagé.

Une démarche de soutien engagé

Le Solde de la Taxe d'Apprentissage est le seul impôt pour lequel les entreprises sont totalement libres de l'attribution et c'est encore plus vrai cette année avec l'évolution des modalités.

En effet, le Solde de la Taxe d'Apprentissage, réglé à l'URSSAF ou la MSA, est reversé à la Caisse des Dépôts et Consignation. À partir du 25 mai, **les entreprises pourront, en quelques clics, désigner le ou les établissement(s) bénéficiaire(s) de leur Solde sur la Plateforme d'attribution : SOLTÉA - www.soltea.gouv.fr.**

C'est ainsi une manière d'apporter son soutien direct aux actions de formation continue et de préprofessionnalisation ou professionnalisation des jeunes et adultes accompagnés par les établissements sélectionnés.

Pour **Isabelle Laurencin**, Responsable Mécénat et Partenariat Entreprises de la **Fondation des Amis de l'Atelier** « *Verser une partie de sa Taxe d'Apprentissage à un ESAT ou un IME, c'est l'opportunité pour une entreprise d'affirmer son **image d'entreprise socialement responsable** et de **créer des liens de proximité avec un ou des établissements de son territoire** ».*

Quelles sont les missions des ESAT et des IME ?

Les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) sont des établissements médico-sociaux, chargés d'accompagner des adultes en situation de handicap, de les former à des métiers adaptés et diversifiés et leur proposer des actions de formation.

L'objectif est de favoriser de façon durable leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle.

Cette année, **les entreprises peuvent également attribuer le Solde de leur Taxe d'Apprentissage aux IME** (Institut Médico-Educatifs) de la Fondation des Amis de l'Atelier. Ce sont des lieux accueillant, en internat ou en externat, des enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle, de Troubles du Spectre Autistique et/ou de polyhandicap, qui nécessitent un accompagnement éducatif et des soins spécialisés.

Améliorer les parcours de professionnalisation

La contribution attribuée à l'un des établissements formateurs de la Fondation des Amis de l'Atelier permet aux jeunes et aux adultes accompagnés par les IME et ESAT de **se préparer à l'entrée dans le milieu professionnel** ou **d'évoluer dans leur parcours**, grâce au financement de projets et d'équipements liés à l'apprentissage :

- aménagement d'ateliers pour faciliter l'apprentissage,
- achat de matériel informatique, d'outils en lien avec les métiers proposés (machines à coudre...),
- achat d'instruments pédagogiques (supports de formation...),
- financement de formations (formation aux gestes et postures, formation bureautique...).
- achat de véhicules utilitaires sans permis.



Retrouvez les témoignages de personnes accompagnées par la Fondation des Amis de l'Atelier, de moniteur d'atelier et directeur d'ESAT :

<https://www.fondation-amisdelatelier.org/taxe-apprentissage>

Pour en savoir plus :

Isabelle Laurencin

taxe@amisdelatelier.org

À propos de la Fondation des Amis de l'Atelier :

Depuis plus de 60 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, reconnue d'utilité publique, accueille et accompagne plus de 4 000 personnes (adultes et enfants) en situation de handicap mental, psychique ou porteurs de troubles du spectre autistique, au sein de ses 100 établissements, services et dispositifs (en Île-de-France et en Haute-Vienne). Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie et favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.

www.fondation-amisdelatelier.org/

Contact presse :

Alix Decroix

Tél. : 06.63.98.36.18

alixdecroix@gmail.com